



Professionnel de la sûreté

- >> La réglementation
- >> Formation **11.2.2** : Base à la sûreté de l'Aviation Civile
- >> Formation **Typologie 1** - 11.2.3.2
- >> Formation **Typologie 2** - 11.2.3.1 IFPBC- 11.2.3.2 - 11.2.3.5
- >> Formation **Typologie 3** - 11.2.3.1 - 11.2.3.5
- >> Formation **Typologie 4** - 11.2.3.1 IFBS
- >> Formation **Typologie 5** - 11.2.3.1 IFPBC - 11.2.3.3 - 11.2.3.5
- >> Formation **Typologie 6** - 11.2.3.1 IFPBC - 11.2.3.3 - 11.2.3.4 - 11.2.3.5
- >> Formation **Typologie 7** - 11.2.3.1 - 11.2.3.3 - 11.2.3.4 - 11.2.3.5
- >> Formation **Typologie 8** - 11.2.3.3
- >> Formation **Typologie 9** - 11.2.3.5
- >> Formation **Typologie 10** - 11.2.3.1 - 11.2.3.2 - 11.2.3.3 - 11.2.3.4 - 11.2.3.5
- >> Formation **Superviseur** - 11.2.4
- >> Formation **Responsable sûreté** - 11.2.5
- >> Formation **Radioprotection**
- >> Formation **Imagerie RX**

2013

>> Formation en sûreté du transport Aérien

>> la réglementation

Vérification des antécédents

>> Avant d'accéder à une formation prévue aux points 11.2.3, 11.2.4 et 11.2.5 de l'annexe du règlement (UE) no 185/2010, un agent doit avoir subi avec succès la vérification de ses antécédents.

Cette vérification des antécédents est réalisée avec succès dès lors qu'aucune condamnation à une peine correctionnelle ou à une peine criminelle n'est inscrite au **bulletin no 3 du casier judiciaire** ou, pour les agents ayant résidé à l'étranger, dans un document équivalent accompagné, le cas échéant, de sa traduction certifiée en langue française.

Le bulletin no 3 de l'extrait de casier judiciaire présenté, ou, pour les agents ayant résidé à l'étranger, le document équivalent, date de moins de 3 mois.

Typologies et durées de formation

INTITULE DES FORMATIONS	Durée minimale de formations initiale, théorique et pratique			Durées et périodicités minimales des formations périodiques hors imagerie		
	Théorie et pratique hors équipement	Théorie équipements	Imagerie et pratique équipements	Durées	Périodicité	
Typologie n°1 (T1): 11.2.3.2 : inspection/filtrage du fret et du courrier	21H00	12H00	14H00	6H00	semestre calendaire	
Typologie n°2 (T2): 11.2.3.1 (IFPBC) : inspection/filtrage des personnes, des bagages de cabine, des articles transportés, et 11.2.3.2 : inspection/filtrage du fret et du courrier, et 11.2.3.5 : contrôles d'accès à un aéroport et opérations de surveillance et de patrouille.	50H15	12H00	32H00	10H30		
Typologie n°3 (T3): 11.2.3.1 (IFPBC) : inspection/filtrage des personnes, des bagages de cabine, des articles transportés, et 11.2.3.5 : contrôles d'accès à un aéroport et opérations de surveillance et de patrouille.	32H45	12H00	20H00	7H30		
Typologie n°4 (T4): 11.2.3.1 (IFBS) : inspection/filtrage des bagages de soute	19H10	12H00	24H00	6H00		
Typologie n°5 (T5): 11.2.3.1 (IFPBC) : inspection/filtrage des personnes, des bagages de cabine, des articles transportés, et 11.2.3.3 : inspection/filtrage du courrier et du matériel des transporteurs aériens, des approvisionnements de bord et des fournitures d'aéroport, et 11.2.3.5 : contrôles d'accès à un aéroport et opérations de surveillance et de patrouille.	43H30	12H00	20H00	7H00		
Typologie n°6 (T6): 11.2.3.1 (IFPBC) : inspection/filtrage des personnes, des bagages de cabine, des articles transportés, et 11.2.3.3 : inspection/filtrage du courrier et du matériel des transporteurs aériens, des approvisionnements de bord et des fournitures d'aéroport, et 11.2.3.4 : inspections des véhicules, et 11.2.3.5 : contrôles d'accès à un aéroport et opérations de surveillance et de patrouille.	51H30	12H00	20H00	10H30		
Typologie n°7 (T7): 11.2.3.1 : inspection/filtrage des personnes, des bagages de cabine, des articles transportés et des bagages de soute, et 11.2.3.3 : inspection/filtrage du courrier et du matériel des transporteurs aériens, des approvisionnements de bord et des fournitures d'aéroport, et 11.2.3.4 : inspections des véhicules, et 11.2.3.5 : contrôles d'accès à un aéroport et opérations de surveillance et de patrouille.	59H30	12H00	38H00	10H30		
Typologie n°8 (T8): 11.2.3.3 : inspection/filtrage du courrier et du matériel des transporteurs aériens, des approvisionnements de bord et des fournitures d'aéroport.	14H45	12H00	14H00	3H00		
Typologie n°9 (T9): 11.2.3.5 : contrôles d'accès à un aéroport et opérations de surveillance et de patrouille.	14H45			14H00		sur 5 ans
Typologie n°10 (T10): 11.2.3.1 : inspection/filtrage des personnes, des bagages de cabine, des articles transportés et des bagages de soute, et 11.2.3.2 : inspection/filtrage du fret et du courrier, et 11.2.3.3 : inspection/filtrage du courrier et du matériel des transporteurs aériens, des approvisionnements de bord et des fournitures d'aéroport, et 11.2.3.4 : inspections des véhicules, et 11.2.3.5 : contrôles d'accès à un aéroport et opérations de surveillance et de patrouille.	74H00	12H00	50H00	14H00		semestre calendaire
11.2.4 Formation spécifique pour les personnes qui supervisent directement les personnes qui effectuent des contrôles de sûreté 11.2.3.1 à 11.2.3.5 ("superviseurs")	21H00			21H00	sur 5 ans	

Durée minimale des formations sur le tas relative à l'utilisation des équipements		Durées et périodicité minimale des formations périodiques imageries (point 11.4.1 de l'annexe du règlement 185/2010 susvisé)			Les durées d'entraînement périodique mentionnées sont à répartir sur l'ensemble des familles d'équipements utilisés par l'agent en formation périodique imagerie. Si l'employeur ne met pas en œuvre un dispositif de projection d'images fictives ou d'images de menace (TIP), ou si l'agent, lorsque le dispositif est mis en œuvre, n'atteint pas le niveau de performance défini par l'autorité compétente, ces durées doivent être doublées.
Famille d'équipement	Durée	Famille d'équipement	Durée	Périodicité	
RX	3H30	RX et EDS simple vue multi vues	6H00	semestre calendaire	
EDS simple vue / multi vues	3H30 + 2H00 par équipements de constructeurs différents				
EDS vue en coupe et 3D	7H00 + 2H00 par équipements de constructeurs différents	EDS simple vue multi vues coupes et 3D	6H00	semestre calendaire	
Détection traces d'explosifs	0H15	RX et EDS simple vue multi vues coupes et 3D	9H00	semestre calendaire	
Détecteur de métaux	0H15				
Scanner Corporel	/				

>> La vérification des compétences n'est pas incluse dans ces durées minimales.

La formation des agents qui effectuent les tâches mentionnées aux points 11.2.3.1 à 11.2.3.4 et 11.2.3.6 inclut notamment et en tant que de besoin :

- la présentation et la manipulation d'armes neutralisées, montées et démontées, ainsi que de simulants d'explosifs et d'engins explosifs improvisés factices ;
- des formations pratiques portant sur les palpations et les fouilles manuelles (bagages et véhicules) ;
- des formations pratiques sur l'utilisation des équipements.



>> Formation en sûreté du transport Aérien

>> CERTIFICATION AGENTS DE SURETE / TYPOLOGIE

Certification initiale

- T1** >> Typologie 1 initiale (agent fret)
- T2** >> Typologie 2 initiale (agent IFPBC, fret, CA et RP)
- T3** >> Typologie 3 initiale (agent IFPBC, CA et RP)
- T4** >> Typologie 4 initiale (agent IFBS)
- T5** >> Typologie 5 initiale (agent IFPBC, A&F, CA et RP)
- T6** >> Typologie 6 initiale (agent IFPBC, A&F, véhicules, CA et RP)

CA = contrôle d'accès RP = rondes et patrouilles AF = approvisionnements de bord et fournitures

Certification renouvellement

- T1R**: Renouvellement T1 sans équipement
- T2R**: Renouvellement T2 sans équipement
- T2R/CA**: Renouvellement T2 sans équipement (avec CA sans RP)
- T2R/IFP/CA**: Renouvellement T2 sans équipement (personnel avec CA sans RP)
- T3R**: Renouvellement T3 sans équipement
- T3R/CA**: Renouvellement T3 sans équipement (avec CA1 sans RP)
- T3R/IFP/CA**: Renouvellement T3 sans équipement (personnel avec CA sans RP)
- T4R**: Renouvellement T4 sans équipement
- T5R**: Renouvellement T5 sans équipement
- T5R/CA**: Renouvellement T5 sans équipement (avec CA sans RP)
- T5R/IFP/CA**: Renouvellement T5 sans équipement (personnel avec CA sans RP)
- T6R**: Renouvellement T6 sans équipement
- T6RCA**: Renouvellement T6 sans équipement (avec CA sans RP)
- T6R/IFP/CA**: Renouvellement T6 sans équipement (personnel avec CA sans RP)
- T7R**: Renouvellement T7 sans équipement
- T7R/CA**: Renouvellement T7 sans équipement (avec CA sans RP)
- T8R**: Renouvellement T8 sans équipement
- T9R**: Renouvellement T9
- T9R/CA**: Renouvellement T9 sans équipement (avec CA sans RP)
- T9R/RP**: Renouvellement T9 sans équipement (avec RP, sans CA)
- T10R**: Renouvellement T10 sans équipement

Certification renouvellement avec équipement

- T1REQ**: Renouvellement T1 avec équipement
- T2REQ**: Renouvellement T2 avec équipement
- T2REQ/CA**: Renouvellement T2 avec équipement (avec CA sans RP)
- T2REQ/IFP/CA**: Renouvellement T2 avec équipement (personnel avec CA sans RP)
- T3REQ**: Renouvellement T3 avec équipement
- T3REQ/CA**: Renouvellement T3 avec équipement (avec CA sans RP)
- T3REQ/IFP/CA**: Renouvellement T3 avec équipement (personnel avec CA sans RP)
- T4REQ**: Renouvellement T4 avec équipement
- T5REQ**: Renouvellement T5 avec équipement
- T5REQ/CA**: Renouvellement T5 avec équipement (avec CA sans RP)
- T5REQ/IFP/CA**: Renouvellement T5 avec équipement (personnel avec CA sans RP)
- T6REQ**: Renouvellement T6 avec équipement
- T6REQ/CA**: Renouvellement T6 avec équipement (avec CA sans RP)
- T6REQ/IFP/CA**: Renouvellement T6 avec équipement (personnel avec CA sans RP)
- T7REQ/CA**: Renouvellement T7 avec équipement (avec CA sans RP)
- T8REQ**: Renouvellement T8 avec équipement
- T10REQ**: Renouvellement T10 avec équipement

>> Formation en sûreté du transport Aérien

>> Formation **11.2.2** : Base à la sûreté de l'Aviation Civile

PUBLIC CONCERNE

Responsable sûreté, superviseur, agent de sûreté ...
Personnes qui exécutent les tâches énumérées aux points 11.2.4 et 11.2.5



PRE-REQUIS

Savoir lire et écrire

OBJECTIF DU COURS

Être capable au sens du chapitre 11 de l'annexe du règlement Européen UE185/2010 d'acquies les compétences détaillées dans le contenu de la formation

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES | CONTENU DE LA FORMATION

- >> connaissance des actes d'intervention illégale déjà perpétrés dans l'aviation civile, des attentats terroristes et des menaces actuelles;
- >> connaissance du cadre juridique pour la sûreté de l'aviation civile;
- >> connaissance des objectifs et de l'organisation de la sûreté de l'aviation civile, notamment des obligations et des responsabilités des personnes qui effectuent des contrôles de sûreté;
- >> connaissance des procédures de contrôle d'accès;
- >> connaissance des systèmes de titre de circulation utilisés à l'aéroport;
- >> connaissance des procédures de contrôle des personnes et des circonstances dans lesquelles les personnes doivent être signalées ou invitées à justifier de leur identité;
- >> connaissance des procédures de notification;
- >> aptitude à identifier les articles prohibés;
- >> aptitude à réagir de manière appropriée face à des incidents liés à la sûreté;
- >> connaissance de la façon dont le comportement humain et les réactions peuvent affecter les performances en matière de sûreté;
- >> capacité à communiquer avec clarté et assurance.

DURÉE
7 heures

METHODES PEDAGOGIQUES

Cours magistral - Théorique -

MOYENS PEDAGOGIQUES

Ordinateur - vidéo projecteur - support stagiaire

NOMBRE DE PARTICIPANTS

12 maximum

MOYENS D'ENCADREMENT

Formateur certifié par la DGAC

LIEU DE FORMATION

En salle de formation

DISPOSITIF D'EVALUATION DES RESULTATS :

- >> Test sous forme de QCM (20 questions)
- >> Délivrance d'une attestation individuelle de formation
- >> Note minimale exigée = 14/20
- >> Validité DGAC = 5 ANS

version 02/2013

www.astreo-consulting.com



>> Formation en sûreté du transport Aérien

>> Formation **Typologie 1** - 11.2.3.2

PUBLIC CONCERNE

Agent de sûreté Inspection filtrage du fret et du courrier



PRE-REQUIS

Savoir lire et écrire + autorisation peéalable

OBJECTIF DU COURS

Etre capable au sens du chapitre 11 de l'annexe du règlement Européen UE185/2010 et l'arrêté du 21/09/2012 relatif à la formation pour la sûreté de l'aviation civile d'acquérir les compétences détaillées dans le contenu de la formation.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES | CONTENU DE LA FORMATION

Théorie et pratique hors équipement

- >> connaissance des actes d'intervention illégale déjà perpétrés dans l'aviation civile, des attentats terroristes et des menaces actuelles
- >> aptitude à identifier les articles prohibés
- >> aptitude à réagir de manière appropriée en cas de détection d'articles prohibés
- >> capacité à effectuer des fouilles manuelles selon une norme suffisante pour raisonnablement garantir la détection des articles prohibés dissimulés
- >> connaissance des capacités et des limites des équipements de sûreté ou des méthodes d'inspection/de filtrage utilisés
- >> connaissance des exigences applicables au transport
- >> connaissance des exigences de protection pour le fret et le courrier
- >> connaissance des exigences de protection pour le fret et le courrier
- >> connaissance des moyens de dissimulation d'articles prohibés
- >> connaissance des objectifs et de l'organisation de la sûreté de l'aviation, notamment des obligations et des responsabilités des personnes qui effectuent des contrôles de sûreté dans la chaîne d'approvisionnement
- >> connaissance des prescriptions légales applicables
- >> connaissance des procédures d'intervention d'urgence
- >> connaissance des techniques de fouille manuelle
- >> connaissances des exigences d'inspection/de filtrage applicables au fret et au courrier, et des procédures spéciales de sûreté

Théorie équipement

- >> Connaître les spécifications et principes de fonctionnement et de détection des équipements suivants : RX, EDS simple vue / multi vues /EDS vue en coupe / 3D / détecteurs de trace d'explosifs /détecteurs de métaux

Imagerie et pratique équipement

- >> Entraînement à la reconnaissance des articles prohibés
- >> Utilisation individuelle du simulateur d'imagerie radioscopique
- >> Interprétation des résultats obtenus via l'interface de révision
- >> Utilisation des différentes fonctions du traitement de l'image
- >> Visualisation des différentes catégories d'article prohibé et non prohibé

DURÉE	I Théorie et pratique Hors équipement	I Théorie équipement	I Imagerie et pratique équipement
47 heures	21 heures	12 heures	14 heures

METHODES PEDAGOGIQUES

Cours magistral - Théorique -
Pratique - Mise en situation

MOYENS PEDAGOGIQUES

Ordinateur - vidéo projecteur - support stagiaire - simulateur d'imagerie - manipulation d'armes neutralisées, montées et démontées, simulants d'explosifs et d'engins explosifs improvisés factices

NOMBRE DE PARTICIPANTS

12 maximum

MOYENS D'ENCADREMENT

Formateur certifié par la DGAC

LIEU DE FORMATION

En salle de formation

DISPOSITIF D'EVALUATION DES RESULTATS :

- >> Test de préparation à la certification sous forme de QCM (20 questions) + imagerie
- >> Délivrance d'une attestation individuelle de formation
- >> Examen de certification DGAC



>> Formation en sûreté du transport Aérien

>> Formation **Typologie 2** - 11.2.3.1 - 11.2.3.2 - 11.2.3.5

PUBLIC CONCERNE

Agent de sûreté IFPBC / Fret et Courrier / Surveillance et Patrouille

11.2.3.1 (IFPBC) : inspection/filtrage des personnes, des bagages de cabine, des articles transportés

11.2.3.2 : inspection/filtrage du fret et du courrier

11.2.3.5 : contrôles d'accès à un aéroport et opérations de surveillance et de patrouille



PRE-REQUIS

Savoir lire et écrire + autorisation préalable

OBJECTIF DU COURS

Être capable au sens du chapitre 11 de l'annexe du règlement Européen UE185/2010 et l'arrêté du 21/09/2012 relatif à la formation pour la sûreté de l'aviation civile d'acquies les compétences détaillées dans le contenu de la formation.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES | CONTENU DE LA FORMATION

Théorie et pratique hors équipement

- >> connaissance des actes d'intervention illégale déjà perpétrés dans l'aviation civile, des attentats terroristes et des menaces actuelles
- >> connaissance du cadre juridique pour la sûreté de l'aviation civile
- >> connaissance des objectifs et de l'organisation de la sûreté de l'aviation civile, notamment des obligations et des responsabilités des personnes qui effectuent des contrôles de sûreté
- >> connaissance des procédures de contrôle d'accès
- >> connaissance des systèmes de titres de circulation aéroportuaires (utilisés à l'aéroport)
- >> connaissance des procédures de contrôle des personnes et des circonstances dans lesquelles les personnes doivent être signalées ou invitées à justifier de leur identité
- >> connaissance des procédures de notification
- >> aptitude à identifier les articles prohibés
- >> aptitude à réagir de manière appropriée face à des incidents liés à la sûreté
- >> connaissance de la façon dont le comportement humain et les réactions peuvent affecter les performances en matière de sûreté
- >> capacité à communiquer avec clarté et assurance
- >> aptitude à réagir de manière appropriée en cas de détection d'articles prohibés
- >> capacité à effectuer des fouilles manuelles selon une norme suffisante pour raisonnablement garantir la détection des articles prohibés dissimulés
- >> capacités relationnelles, en particulier pour faire face aux différences culturelles et aux passagers susceptibles de causer des troubles
- >> compréhension de la configuration du point d'inspection/de filtrage et du processus d'inspection/de filtrage
- >> connaissance des autorisations, y compris des titres de circulation et des laissez-passer de véhicules donnant accès aux zones côté piste et capacité à identifier ces autorisations
- >> connaissance des capacités et des limites des équipements de sûreté ou des méthodes d'inspection/de filtrage utilisés
- >> connaissance des exigences applicables au transport
- >> connaissance des méthodes d'inspection/de filtrage appropriées pour différents types de fret et de courrier
- >> connaissance des moyens de dissimulation d'articles prohibés
- >> connaissance des objectifs et de l'organisation de la sûreté de l'aviation, notamment des obligations et des responsabilités des personnes qui effectuent des contrôles de sûreté dans la chaîne d'approvisionnement
- >> connaissance des prescriptions légales applicables
- >> connaissance des prescriptions légales en matière de contrôle d'accès, notamment des exemptions et des procédures spéciales de sûreté
- >> connaissance des procédures d'intervention d'urgence
- >> connaissance des techniques de fouille manuelle
- >> connaissances des exigences d'inspection/de filtrage applicables au fret et au courrier, et des procédures spéciales de sûreté
- >> connaissances des motifs d'exemptions de l'inspection/du filtrage et des procédures spéciales de sûreté

Théorie équipement

- >> Connaître les spécifications et principes de fonctionnement et de détection des équipements suivants : RX, EDS simple vue / multi vues / EDS vue en coupe / 3D / détecteurs de trace d'explosifs / détecteurs de métaux



>> Formation en sûreté du transport Aérien

>> Formation **Typologie 2** - 11.2.3.1 - 11.2.3.2 - 11.2.3.5

PUBLIC CONCERNE

Agent de sûreté IFPBC / Fret et Courrier / Surveillance et Patrouille

11.2.3.1 (IFPBC) : inspection/filtrage des personnes, des bagages de cabine, des articles transportés

11.2.3.2 : inspection/filtrage du fret et du courrier

11.2.3.5 : contrôles d'accès à un aéroport et opérations de surveillance et de patrouille



OBJECTIFS PEDAGOGIQUES | CONTENU DE LA FORMATION suite

Théorie équipement

>> Connaître les spécifications et principes de fonctionnement et de détection des équipements suivants : RX, EDS simple vue / multi vues / EDS vue en coupe / 3D / détecteurs de trace d'explosifs / détecteurs de métaux

Imagerie et pratique équipement

- >> Entraînement à la reconnaissance des articles prohibés
- >> Utilisation individuelle du simulateur d'imagerie radioscopique
- >> Interprétation des résultats obtenus via l'interface de révision
- >> Utilisation des différentes fonctions du traitement de l'image
- >> Visualisation des différentes catégories d'article prohibé et non prohibé

DURÉE	I Théorie et pratique Hors équipement	I Théorie équipement	I Imagerie et pratique équipement
94 h 15	52 h 15	12 heures	32 heures

METHODES PEDAGOGIQUES	MOYENS PEDAGOGIQUES		
Cours magistral - Théorique - Pratique - Mise en situation	Ordinateur - vidéo projecteur - support stagiaire - simulateur d'imagerie - manipulation d'armes neutralisées, montées et démontées, simulants d'explosifs et d'engins explosifs improvisés factices		
NOMBRE DE PARTICIPANTS	MOYENS D'ENCADREMENT	LIEU DE FORMATION	
12 maximum	Formateur certifié par la DGAC	En salle de formation	

DISPOSITIF D'EVALUATION DES RESULTATS :

- >> Test de préparation à la certification sous forme de QCM (20 questions) + imagerie
- >> Délivrance d'une attestation individuelle de formation
- >> Examen de certification DGAC

2/2



>> Formation en sûreté du transport Aérien

>> Formation **Typologie 3** - 11.2.3.1 - 11.2.3.5

PUBLIC CONCERNE

Agent de sûreté IFPBC / Surveillance et Patrouille

11.2.3.1 (IFPBC) : INSPECTION/FILTRAGE DES PERSONNES, DES BAGAGES DE CABINE, DES ARTICLES TRANSPORTÉS

11.2.3.5 : CONTRÔLES D'ACCÈS À UN AÉROPORT ET OPÉRATIONS DE SURVEILLANCE ET DE PATROUILLE



PRÉ-REQUIS

Savoir lire et écrire + autorisation préalable

OBJECTIF DU COURS

Être capable au sens du chapitre 11 de l'annexe du règlement Européen UE185/2010 et l'arrêté du 21/09/2012 relatif à la formation pour la sûreté de l'aviation civile d'acquies les compétences détaillées dans le contenu de la formation.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES | CONTENU DE LA FORMATION

Théorie et pratique hors équipement

- >> connaissance des actes d'intervention illégale déjà perpétrés dans l'aviation civile, des attentats terroristes et des menaces actuelles
- >> connaissance du cadre juridique pour la sûreté de l'aviation civile
- >> connaissance des objectifs et de l'organisation de la sûreté de l'aviation civile, notamment des obligations et des responsabilités des personnes qui effectuent des contrôles de sûreté
- >> connaissance des procédures de contrôle d'accès
- >> connaissance des systèmes de titres de circulation aéroportuaires (utilisés à l'aéroport)
- >> connaissance des procédures de contrôle des personnes et des circonstances dans lesquelles les personnes doivent être signalées ou invitées à justifier de leur identité
- >> connaissance des procédures de notification
- >> aptitude à réagir de manière appropriée face à des incidents liés à la sûreté
- >> connaissance de la façon dont le comportement humain et les réactions peuvent affecter les performances en matière de sûreté
- >> capacité à communiquer avec clarté et assurance
- >> aptitude à réagir de manière appropriée en cas de détection d'articles prohibés
- >> capacités relationnelles, en particulier pour faire face aux différences culturelles et aux passagers susceptibles de causer des troubles
- >> compréhension de la configuration du point d'inspection/de filtrage et du processus d'inspection/de filtrage
- >> connaissance des autorisations, y compris des titres de circulation et des laissez-passer de véhicules donnant accès aux zones côté piste et capacité à identifier ces autorisations
- >> connaissance des capacités et des limites des équipements de sûreté ou des méthodes d'inspection/de filtrage utilisés
- >> connaissance des moyens de dissimulation d'articles prohibés
- >> connaissance des objectifs et de l'organisation de la sûreté de l'aviation, notamment des obligations et des responsabilités des personnes qui effectuent des contrôles de sûreté dans la chaîne d'approvisionnement
- >> connaissance des prescriptions légales applicables
- >> connaissance des prescriptions légales en matière de contrôle d'accès, notamment des exemptions et des procédures spéciales de sûreté
- >> connaissance des procédures d'intervention d'urgence
- >> connaissance des techniques de fouille manuelle
- >> connaissances des motifs d'exemptions de l'inspection/du filtrage et des procédures spéciales de sûreté



>> Formation en sûreté du transport Aérien

>> Formation **Typologie 3** - 11.2.3.1 - 11.2.3.5

PUBLIC CONCERNE

Agent de sûreté IFPBC / Surveillance et Patrouille

11.2.3.1 (IFPBC) : inspection/filtrage des personnes, des bagages de cabine, des articles transportés

11.2.3.2 : inspection/filtrage du fret et du courrier

11.2.3.5 : contrôles d'accès à un aéroport et opérations de surveillance et de patrouille



OBJECTIFS PEDAGOGIQUES | CONTENU DE LA FORMATION suite

Théorie équipement

>> Connaître les spécifications et principes de fonctionnement et de détection des équipements suivants : RX, EDS simple vue / multi vues / EDS vue en coupe / 3D / détecteurs de trace d'explosifs / détecteurs de métaux

Imagerie et pratique équipement

- >> Entraînement à la reconnaissance des articles prohibés
- >> Utilisation individuelle du simulateur d'imagerie radioscopique
- >> Interprétation des résultats obtenus via l'interface de révision
- >> Utilisation des différentes fonctions du traitement de l'image
- >> Visualisation des différentes catégories d'article prohibé et non prohibé

DURÉE	I Théorie et pratique Hors équipement	I Théorie équipement	I Imagerie et pratique équipement
64 h 45	32 h 45	12 heures	20 heures

METHODES PEDAGOGIQUES

Cours magistral - Théorique -
Pratique - Mise en situation

MOYENS PEDAGOGIQUES

Ordinateur - vidéo projecteur - support stagiaire - simulateur d'imagerie - manipulation d'armes neutralisées, montées et démontées, simulants d'explosifs et d'engins explosifs improvisés factices

NOMBRE DE PARTICIPANTS

12 maximum

MOYENS D'ENCADREMENT

Formateur certifié par la DGAC

LIEU DE FORMATION

En salle de formation

DISPOSITIF D'EVALUATION DES RESULTATS :

- >> Tests de progression et exercices du cours de référence DGAC + test simulateur d'imagerie
- >> Délivrance d'une attestation individuelle de formation
- >> Examen de certification DGAC

2/2



>> Formation en sûreté du transport Aérien

>> Formation **Typologie 4** - 11.2.3.1

PUBLIC CONCERNE

AGENT DE SURETE IFBS (bagage de soute)

11.2.3.1 (IFBS) : INSPECTION/FILTRAGE DES BAGAGES DE SOUTE



PRE-REQUIS

Savoir lire et écrire + autorisation préalable

OBJECTIF DU COURS

Etre capable au sens du chapitre 11 de l'annexe du règlement Européen UE185/2010 et l'arrêté du 21/09/2012 relatif à sa formation pour la sûreté de l'aviation civile d'acquérir les compétences détaillées dans le contenu de la formation.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES | CONTENU DE LA FORMATION

Théorie et pratique hors équipement

- >> connaissance des actes d'intervention illégale déjà perpétrés dans l'aviation civile, des attentats terroristes et des menaces actuelles
- >> connaissance du cadre juridique pour la sûreté de l'aviation civile
- >> connaissance des objectifs et de l'organisation de la sûreté de l'aviation civile, notamment des obligations et des responsabilités des personnes qui effectuent des contrôles de sûreté
- >> connaissance des procédures de contrôle d'accès
- >> connaissance des systèmes de titres de circulation aéroportuaires (utilisés à l'aéroport)
- >> connaissance des procédures de contrôle des personnes et des circonstances dans lesquelles les personnes doivent être signalées ou invitées à justifier de leur identité
- >> connaissance des procédures de notification
- >> aptitude à réagir de manière appropriée face à des incidents liés à la sûreté
- >> connaissance de la façon dont le comportement humain et les réactions peuvent affecter les performances en matière de sûreté
- >> capacité à communiquer avec clarté et assurance
- >> aptitude à réagir de manière appropriée en cas de détection d'articles prohibés
- >> capacité à effectuer des fouilles manuelles selon une norme suffisante pour raisonnablement garantir la détection des articles prohibés dissimulés
- >> capacités relationnelles, en particulier pour faire face aux différences culturelles et aux passagers susceptibles de causer des troubles
- >> compréhension de la configuration du point d'inspection/de filtrage et du processus d'inspection/de filtrage
- >> connaissance des capacités et des limites des équipements de sûreté ou des méthodes d'inspection/de filtrage utilisés
- >> connaissance des exigences de protection pour les bagages de soute
- >> connaissance des moyens de dissimulation d'articles prohibés
- >> connaissance des procédures d'intervention d'urgence
- >> connaissances des motifs d'exemptions de l'inspection/du filtrage et des procédures spéciales de sûreté IFBS



>> Formation en sûreté du transport Aérien

>> Formation **Typologie 4** - 11.2.3.1

PUBLIC CONCERNE

Agent de sûreté IFBS (bagages de soute)
11.2.3.1 (IFBS) : inspection/filtrage des bagages de soute



OBJECTIFS PEDAGOGIQUES | CONTENU DE LA FORMATION suite

Théorie équipement

>> Connaître les spécifications et principes de fonctionnement et de détection des équipements suivants : RX, EDS simple vue / multi vues / EDS vue en coupe / 3D / détecteurs de trace d'explosifs / détecteurs de métaux

Imagerie et pratique équipement

- >> Entraînement à la reconnaissance des articles prohibés
- >> Utilisation individuelle du simulateur d'imagerie radioscopique
- >> Interprétation des résultats obtenus via l'interface de révision
- >> Utilisation des différentes fonctions du traitement de l'image
- >> Visualisation des différentes catégories d'article prohibé et non prohibé

DURÉE 55 h 10	I Théorie et pratique Hors équipement	I Théorie équipement	I Imagerie et pratique équipement
	19 h 10	12 heures	24 heures

METHODES PEDAGOGIQUES

Cours magistral - Théorique -
Pratique - Mise en situation

MOYENS PEDAGOGIQUES

Ordinateur - vidéo projecteur - support stagiaire - simulateur d'imagerie - manipulation d'armes neutralisées, montées et démontées, simulants d'explosifs et d'engins explosifs improvisés factices

NOMBRE DE PARTICIPANTS

12 maximum

MOYENS D'ENCADREMENT

Formateur certifié par la DGAC

LIEU DE FORMATION

En salle de formation

DISPOSITIF D'EVALUATION DES RESULTATS :

- >> Tests de progression et exercices du cours de référence DGAC + test simulateur d'imagerie
- >> Délivrance d'une attestation individuelle de formation
- >> Examen de certification DGAC

2/2



>> Formation en sûreté du transport Aérien

>> Formation **Typologie 5** - 11.2.3.1- 11.2.3.3 - 11.2.3.5

PUBLIC CONCERNE

AGENT DE SURETE IFBC / APPROVISIONNEMENTS ET FOURNITURES/ PATROUILLE

11.2.3.1 (IFPBC) : INSPECTION/FILTRAGE DES PERSONNES, DES BAGAGES DE CABINE, DES ARTICLES TRANSPORTÉS

11.2.3.3 : INSPECTION/FILTRAGE DU COURRIER ET DU MATÉRIEL DES TRANSPORTEURS AÉRIENS, DES APPROVISIONNEMENTS DE BORD ET DES FOURNITURES D'AÉROPORT,

11.2.3.5 : CONTRÔLES D'ACCÈS À UN AÉROPORT ET OPÉRATIONS DE SURVEILLANCE ET DE PATROUILLE.

PRÉ-REQUIS

Savoir lire et écrire + autorisation préalable

OBJECTIF DU COURS

Être capable au sens du chapitre 11 de l'annexe du règlement Européen UE185/2010 et l'arrêté du 21/09/2012 relatif à la formation pour la sûreté de l'aviation civile d'acquérir les compétences détaillées dans le contenu de la formation.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES | CONTENU DE LA FORMATION

Théorie et pratique hors équipement

- >> connaissance des actes d'intervention illégale déjà perpétrés dans l'aviation civile, des attentats terroristes et des menaces actuelles
- >> connaissance du cadre juridique pour la sûreté de l'aviation civile
- >> connaissance des objectifs et de l'organisation de la sûreté de l'aviation civile, notamment des obligations et des responsabilités des personnes qui effectuent des contrôles de sûreté
- >> connaissance des procédures de contrôle d'accès
- >> connaissance des systèmes de titres de circulation aéroportuaires (utilisés à l'aéroport)
- >> connaissance des procédures de contrôle des personnes et des circonstances dans lesquelles les personnes doivent être signalées ou invitées à justifier de leur identité
- >> connaissance des procédures de notification
- >> aptitude à réagir de manière appropriée face à des incidents liés à la sûreté
- >> capacité à effectuer des fouilles manuelles selon une norme suffisante pour raisonnablement garantir la détection des articles prohibés dissimulés
- >> capacités relationnelles, en particulier pour faire face aux différences culturelles et aux passagers susceptibles de causer des troubles
- >> compréhension de la configuration du point d'inspection/de filtrage et du processus d'inspection/de filtrage
- >> connaissance des autorisations, y compris des titres de circulation et des laissez-passer de véhicules donnant accès aux zones côté piste et capacité à identifier ces autorisations
- >> connaissance des capacités et des limites des équipements de sûreté ou des méthodes d'inspection/de filtrage utilisés
- >> connaissance des objectifs et de l'organisation de la sûreté de l'aviation, notamment des obligations et des responsabilités des personnes qui effectuent des contrôles de sûreté dans la chaîne d'approvisionnement
- >> connaissance des prescriptions légales applicables
- >> connaissance des procédures d'intervention d'urgence
- >> connaissance des systèmes de contrôle d'accès utilisés à l'aéroport
- >> connaissance des techniques de fouille manuelle
- >> connaissances des motifs d'exemptions de l'inspection/du filtrage et des procédures spéciales de sûreté IFPBC



>> Formation en sûreté du transport Aérien

>> Formation **Typologie 5** - 11.2.3.1- 11.2.3.3 - 11.2.3.5

PUBLIC CONCERNE

AGENT DE SURETE IFBC / APPROVISIONNEMENTS ET FOURNITURES/ PATROUILLE

11.2.3.1 (IFPBC) : INSPECTION/FILTRAGE DES PERSONNES, DES BAGAGES DE CABINE, DES ARTICLES TRANSPORTÉS

11.2.3.3 : INSPECTION/FILTRAGE DU COURRIER ET DU MATÉRIEL DES TRANSPORTEURS AÉRIENS, DES APPROVISIONNEMENTS DE BORD ET DES FOURNITURES D'AÉROPORT,

11.2.3.5 : CONTRÔLES D'ACCÈS À UN AÉROPORT ET OPÉRATIONS DE SURVEILLANCE ET DE PATROUILLE.



OBJECTIFS PEDAGOGIQUES | CONTENU DE LA FORMATION suite

Théorie équipement

>> Connaître les spécifications et principes de fonctionnement et de détection des équipements suivants : RX, EDS simple vue / multi vues / EDS vue en coupe / 3D / détecteurs de trace d'explosifs / détecteurs de métaux

Imagerie et pratique équipement

- >> Entraînement à la reconnaissance des articles prohibés
- >> Utilisation individuelle du simulateur d'imagerie radioscopique
- >> Interprétation des résultats obtenus via l'interface de révision
- >> Utilisation des différentes fonctions du traitement de l'image
- >> Visualisation des différentes catégories d'article prohibé et non prohibé

DURÉE	I Théorie et pratique Hors équipement	I Théorie équipement	I Imagerie et pratique équipement
75 h 10	43 h 30	12 heures	20 heures

METHODES PEDAGOGIQUES

Cours magistral - Théorique -
Pratique - Mise en situation

MOYENS PEDAGOGIQUES

Ordinateur - vidéo projecteur - support stagiaire - simulateur d'imagerie - manipulation d'armes neutralisées, montées et démontées, simulants d'explosifs et d'engins explosifs improvisés factices

NOMBRE DE PARTICIPANTS

12 maximum

MOYENS D'ENCADREMENT

Formateur certifié par la DGAC

LIEU DE FORMATION

En salle de formation

DISPOSITIF D'EVALUATION DES RESULTATS :

- >> Tests de progression et exercices du cours de référence DGAC + test simulateur d'imagerie
- >> Délivrance d'une attestation individuelle de formation
- >> Examen de certification DGAC

2/2



>> Formation en sûreté du transport Aérien

>> Formation **Typologie 6** -11.2.3.1-11.2.3.3 -11.2.3.4 -11.2.3.5

PUBLIC CONCERNE

AGENT DE SURETE IFPBC/APPROVISIONNEMENTS ET FOURNITURES/ VEHICULES/ PATROUILLE

11.2.3.1 (IFPBC) : INSPECTION/FILTRAGE DES PERSONNES, DES BAGAGES DE CABINE, DES ARTICLES TRANSPORTÉS

11.2.3.3 : INSPECTION/FILTRAGE DU COURRIER ET DU MATÉRIEL DES TRANSPORTEURS AÉRIENS, DES APPROVISIONNEMENTS DE BORD ET DES FOURNITURES D'AÉROPORT

11.2.3.4 : INSPECTIONS DES VÉHICULES,

11.2.3.5 : CONTRÔLES D'ACCÈS À UN AÉROPORT ET OPÉRATIONS DE SURVEILLANCE ET DE PATROUILLE.

PRE-REQUIS

Savoir lire et écrire + autorisation préalable

OBJECTIF DU COURS

Être capable au sens du chapitre 11 de l'annexe du règlement Européen UE185/2010 et l'arrêté du 21/09/2012 relatif à la formation pour la sûreté de l'aviation civile d'acquérir les compétences détaillées dans le contenu de la formation.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES | CONTENU DE LA FORMATION

Théorie et pratique hors équipement

>> connaissance des actes d'intervention illégale déjà perpétrés dans l'aviation civile, des attentats terroristes et des menaces actuelles

>> connaissance du cadre juridique pour la sûreté de l'aviation civile

>> connaissance des objectifs et de l'organisation de la sûreté de l'aviation civile, notamment des obligations et des responsabilités des personnes qui effectuent des contrôles de sûreté

>> connaissance des procédures de contrôle d'accès

>> connaissance des systèmes de titres de circulation aéroportuaires (utilisés à l'aéroport

>> connaissance des procédures de contrôle des personnes et des circonstances dans lesquelles les personnes doivent être signalées ou invitées à justifier de leur identité

>> connaissance des procédures de notification

>> aptitude à réagir de manière appropriée face à des incidents liés à la sûreté

>> capacité à effectuer des fouilles manuelles selon une norme suffisante pour raisonnablement garantir la détection des articles prohibés dissimulés

>> capacités relationnelles, en particulier pour faire face aux différences culturelles et aux passagers susceptibles de causer des troubles

>> compréhension de la configuration du point d'inspection/de filtrage et du processus d'inspection/de filtrage

>> connaissance des autorisations, y compris des titres de circulation et des laissez-passer de véhicules donnant accès aux zones côté piste et capacité à identifier ces autorisations

>> connaissance des capacités et des limites des équipements de sûreté ou des méthodes d'inspection/de filtrage utilisés

>> connaissance des exigences applicables au transport

>> connaissance des objectifs et de l'organisation de la sûreté de l'aviation, notamment des obligations et des responsabilités des personnes qui effectuent des contrôles de sûreté dans la chaîne d'approvisionnement

>> connaissance des prescriptions légales applicables

>> connaissance des procédures d'intervention d'urgence

>> connaissance des systèmes de contrôle d'accès utilisés à l'aéroport

>> connaissance des techniques d'inspection des véhicules

>> connaissance des techniques de fouille manuelle

>> connaissances des motifs d'exemptions de l'inspection/du filtrage et des procédures spéciales de sûreté IFPBC

>> connaissances des prescriptions légales applicables aux inspections de véhicules, notamment les exemptions et les procédures spéciales de sûreté



>> Formation en sûreté du transport Aérien

>> Formation **Typologie 6** -11.2.3.1-11.2.3.3 -11.2.3.4 -11.2.3.5

PUBLIC CONCERNE

AGENT DE SURETE IFPBC/APPROVISIONNEMENTS ET FOURNITURES/ VEHICULES/ PATROUILLE

11.2.3.1 (IFPBC) : INSPECTION/FILTRAGE DES PERSONNES, DES BAGAGES DE CABINE, DES ARTICLES TRANSPORTÉS

11.2.3.3 : INSPECTION/FILTRAGE DU COURRIER ET DU MATÉRIEL DES TRANSPORTEURS AÉRIENS, DES APPROVISIONNEMENTS DE BORD ET DES FOURNITURES D'AÉROPORT

11.2.3.4 : INSPECTIONS DES VÉHICULES,

11.2.3.5 : CONTRÔLES D'ACCÈS À UN AÉROPORT ET OPÉRATIONS DE SURVEILLANCE ET DE PATROUILLE.



OBJECTIFS PEDAGOGIQUES | CONTENU DE LA FORMATION suite

Théorie équipement

>> Connaître les spécifications et principes de fonctionnement et de détection des équipements suivants : RX, EDS simple vue / multi vues /EDS vue en coupe / 3D / détecteurs de trace d'explosifs /détecteurs de métaux

Imagerie et pratique équipement

- >> Entraînement à la reconnaissance des articles prohibés
- >> Utilisation individuelle du simulateur d'imagerie radioscopique
- >> Interprétation des résultats obtenus via l'interface de révision
- >> Utilisation des différentes fonctions du traitement de l'image
- >> Visualisation des différentes catégories d'article prohibé et non prohibé

DURÉE	I Théorie et pratique	Hors équipement	I Théorie équipement	I Imagerie et pratique équipement
83 h 30	51 h 30		12 heures	20 heures

METHODES PEDAGOGIQUES

Cours magistral - Théorique -
Pratique - Mise en situation

MOYENS PEDAGOGIQUES

Ordinateur - vidéo projecteur - support stagiaire - simulateur d'imagerie - manipulation d'armes neutralisées, montées et démontées, simulants d'explosifs et d'engins explosifs improvisés factices

NOMBRE DE PARTICIPANTS

12 maximum

MOYENS D'ENCADREMENT

Formateur certifié par la DGAC

LIEU DE FORMATION

En salle de formation

DISPOSITIF D'EVALUATION DES RESULTATS :

- >> Tests de progression et exercices du cours de référence DGAC + test simulateur d'imagerie
- >> Délivrance d'une attestation individuelle de formation
- >> Examen de certification DGAC

2/2



>> Formation en sûreté du transport Aérien

>> Formation **Typologie 7**-11.2.3.1-11.2.3.3 -11.2.3.4 -11.2.3.5

PUBLIC CONCERNE

AGENT DE SURETE IFPBC et IFBS/APPROVISIONNEMENTS ET FOURNITURES/ VEHICULES/ PATROUILLE

11.2.3.1 : INSPECTION/FILTRAGE DES PERSONNES, DES BAGAGES DE CABINE, DES ARTICLES TRANSPORTÉS ET DES **BAGAGES DE SOUTE**

11.2.3.3 : INSPECTION/FILTRAGE DU COURRIER ET DU MATÉRIEL DES TRANSPORTEURS AÉRIENS, DES APPROVISIONNEMENTS

DE BORD ET DES FOURNITURES D'AÉROPORT

11.2.3.4 : INSPECTIONS DES VÉHICULES,

11.2.3.5 : CONTRÔLES D'ACCÈS À UN AÉROPORT ET OPÉRATIONS DE SURVEILLANCE ET DE PATROUILLE.

PRE-REQUIS

Savoir lire et écrire + autorisation préalable

OBJECTIF DU COURS

Être capable au sens du chapitre 11 de l'annexe du règlement Européen UE185/2010 et l'arrêté du 21/09/2012 relatif à sa formation pour la sûreté de l'aviation civile d'acquérir les compétences détaillées dans le contenu de la formation.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES | CONTENU DE LA FORMATION

Théorie et pratique hors équipement

- >> connaissance des actes d'intervention illégale déjà perpétrés dans l'aviation civile, des attentats terroristes et des menaces actuelles
- >> connaissance du cadre juridique pour la sûreté de l'aviation civile
- >> connaissance des objectifs et de l'organisation de la sûreté de l'aviation civile, notamment des obligations et des responsabilités des personnes qui effectuent des contrôles de sûreté
- >> connaissance des procédures de contrôle d'accès
- >> connaissance des systèmes de titres de circulation aéroportuaires (utilisés à l'aéroport)
- >> connaissance des procédures de contrôle des personnes et des circonstances dans lesquelles les personnes doivent être signalées ou invitées à justifier de leur identité
- >> connaissance des procédures de notification
- >> aptitude à réagir de manière appropriée face à des incidents liés à la sûreté
- >> capacité à effectuer des fouilles manuelles selon une norme suffisante pour raisonnablement garantir la détection des articles prohibés dissimulés
- >> capacités relationnelles, en particulier pour faire face aux différences culturelles et aux passagers susceptibles de causer des troubles
- >> compréhension de la configuration du point d'inspection/de filtrage et du processus d'inspection/de filtrage
- >> connaissance des autorisations, y compris des titres de circulation et des laissez-passer de véhicules donnant accès aux zones côté piste et capacité à identifier ces autorisations
- >> connaissance des capacités et des limites des équipements de sûreté ou des méthodes d'inspection/de filtrage utilisés
- >> connaissance des exigences de protection pour les bagages de soute
- >> connaissance des exigences applicables au transport
- >> connaissance des objectifs et de l'organisation de la sûreté de l'aviation, notamment des obligations et des responsabilités des personnes qui effectuent des contrôles de sûreté dans la chaîne d'approvisionnement
- >> connaissance des prescriptions légales applicables
- >> connaissance des procédures d'intervention d'urgence
- >> connaissance des systèmes de contrôle d'accès utilisés à l'aéroport
- >> connaissance des techniques d'inspection des véhicules
- >> connaissance des techniques de fouille manuelle
- >> connaissances des motifs d'exemptions de l'inspection/du filtrage et des procédures spéciales de sûreté IFPBC/IFBS
- >> connaissances des prescriptions légales applicables aux inspections de véhicules, notamment les exemptions et les procédures spéciales de sûreté



>> Formation en sûreté du transport Aérien

>> Formation **Typologie 7** -11.2.3.1-11.2.3.3 -11.2.3.4 -11.2.3.5

PUBLIC CONCERNE

AGENT DE SURETE IFPBC et IFBS/APPROVISIONNEMENTS ET FOURNITURES/ VEHICULES/ PATROUILLE

11.2.3.1 : INSPECTION/FILTRAGE DES PERSONNES, DES BAGAGES DE CABINE, DES ARTICLES TRANSPORTÉS ET DES **BAGAGES DE SOUTE**

11.2.3.3 : INSPECTION/FILTRAGE DU COURRIER ET DU MATÉRIEL DES TRANSPORTEURS AÉRIENS, DES APPROVISIONNEMENTS

DE BORD ET DES FOURNITURES D'AÉROPORT

11.2.3.4 : INSPECTIONS DES VÉHICULES,

11.2.3.5 : CONTRÔLES D'ACCÈS À UN AÉROPORT ET OPÉRATIONS DE SURVEILLANCE ET DE PATROUILLE.



OBJECTIFS PEDAGOGIQUES | CONTENU DE LA FORMATION suite

Théorie équipement

>> Connaître les spécifications et principes de fonctionnement et de détection des équipements suivants : RX, EDS simple vue / multi vues /EDS vue en coupe / 3D / détecteurs de trace d'explosifs /détecteurs de métaux

Imagerie et pratique équipement

- >> Entraînement à la reconnaissance des articles prohibés
- >> Utilisation individuelle du simulateur d'imagerie radioscopique
- >> Interprétation des résultats obtenus via l'interface de révision
- >> Utilisation des différentes fonctions du traitement de l'image
- >> Visualisation des différentes catégories d'article prohibé et non prohibé

DURÉE	I Théorie et pratique Hors équipement	I Théorie équipement	I Imagerie et pratique équipement I
109 h 50	59 h 30	12 heures	38 heures

METHODES PEDAGOGIQUES

Cours magistral - Théorique -
Pratique - Mise en situation

MOYENS PEDAGOGIQUES

Ordinateur - vidéo projecteur - support stagiaire - simulateur d'imagerie - manipulation d'armes neutralisées, montées et démontées, simulants d'explosifs et d'engins explosifs improvisés factices

NOMBRE DE PARTICIPANTS

12 maximum

MOYENS D'ENCADREMENT

Formateur certifié par la DGAC

LIEU DE FORMATION

En salle de formation

DISPOSITIF D'EVALUATION DES RESULTATS :

- >> Tests de progression et exercices du cours de référence DGAC + test simulateur d'imagerie
- >> Délivrance d'une attestation individuelle de formation
- >> Examen de certification DGAC

2/2



>> Formation en sûreté du transport Aérien

>> Formation **Typologie 8**-11.2.3.3

PUBLIC CONCERNE

AGENT DE SURETE INSPECTION/FILTRAGE APPROVISIONNEMENTS ET FOURNITURES

11.2.3.3 : INSPECTION/FILTRAGE DU COURRIER ET DU MATÉRIEL DES TRANSPORTEURS AÉRIENS, DES APPROVISIONNEMENTS DE BORD ET DES FOURNITURES D'AÉROPORT.



PRÉ-REQUIS

Savoir lire et écrire + autorisation préalable

OBJECTIF DU COURS

Être capable au sens du chapitre 11 de l'annexe du règlement Européen UE185/2010 et l'arrêté du 21/09/2012 relatif à la formation pour la sûreté de l'aviation civile d'acquérir les compétences détaillées dans le contenu de la formation.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES | CONTENU DE LA FORMATION

Théorie et pratique hors équipement

- >> connaissance des actes d'intervention illégale déjà perpétrés dans l'aviation civile, des attentats terroristes et des menaces actuelles
- >> connaissance du cadre juridique pour la sûreté de l'aviation civile
- >> connaissance des objectifs et de l'organisation de la sûreté de l'aviation civile, notamment des obligations et des responsabilités des personnes qui effectuent des contrôles de sûreté
- >> connaissance des procédures de contrôle d'accès
- >> connaissance des systèmes de titres de circulation aéroportuaires (utilisés à l'aéroport)
- >> connaissance des procédures de contrôle des personnes et des circonstances dans lesquelles les personnes doivent être signalées ou invitées à justifier de leur identité
- >> connaissance des procédures de notification
- >> aptitude à réagir de manière appropriée face à des incidents liés à la sûreté
- >> capacité à effectuer des fouilles manuelles selon une norme suffisante pour raisonnablement garantir la détection des articles prohibés dissimulés
- >> compréhension de la configuration du point d'inspection/de filtrage et du processus d'inspection/de filtrage
- >> connaissance des autorisations, y compris des titres de circulation et des laissez-passer de véhicules donnant accès aux zones côté piste et capacité à identifier ces autorisations
- >> connaissance des capacités et des limites des équipements de sûreté ou des méthodes d'inspection/de filtrage utilisés
- >> connaissance des exigences applicables au transport
- >> connaissance des objectifs et de l'organisation de la sûreté de l'aviation, notamment des obligations et des responsabilités des personnes qui effectuent des contrôles de sûreté dans la chaîne d'approvisionnement
- >> connaissance des prescriptions légales applicables
- >> connaissance des procédures d'intervention d'urgence
- >> connaissance des systèmes de contrôle d'accès utilisés à l'aéroport
- >> connaissance des techniques de fouille manuelle
- >> connaissances des motifs d'exemptions de l'inspection/du filtrage et des procédures spéciales de sûreté
- >> connaissances des prescriptions légales applicables aux inspections filtrages des approvisionnement et fournitures notamment les exemptions et les procédures spéciales de sûreté



>> Formation en sûreté du transport Aérien

>> Formation **Typologie 8** -11.2.3.3

PUBLIC CONCERNE

AGENT DE SURETE INSPECTION/FILTRAGE APPROVISIONNEMENTS ET FOURNITURES

11.2.3.3 : INSPECTION/FILTRAGE DU COURRIER ET DU MATÉRIEL DES TRANSPORTEURS AÉRIENS, DES APPROVISIONNEMENTS DE BORD ET DES FOURNITURES D'AÉROPORT.



OBJECTIFS PEDAGOGIQUES | CONTENU DE LA FORMATION suite

Théorie équipement

>> Connaître les spécifications et principes de fonctionnement et de détection des équipements suivants : RX, EDS simple vue / multi vues / EDS vue en coupe / 3D / détecteurs de trace d'explosifs / détecteurs de métaux

Imagerie et pratique équipement

- >> Entraînement à la reconnaissance des articles prohibés
- >> Utilisation individuelle du simulateur d'imagerie radioscopique
- >> Interprétation des résultats obtenus via l'interface de révision
- >> Utilisation des différentes fonctions du traitement de l'image
- >> Visualisation des différentes catégories d'article prohibé et non prohibé

DUREE	I Théorie et pratique Hors équipement	I Théorie équipement	I Imagerie et pratique équipement I
40h 15	14 h 45	12 heures	14 heures

METHODES PEDAGOGIQUES

Cours magistral - Théorique -
Pratique - Mise en situation

MOYENS PEDAGOGIQUES

Ordinateur - vidéo projecteur - support stagiaire - simulateur d'imagerie - manipulation d'armes neutralisées, montées et démontées, simulants d'explosifs et d'engins explosifs improvisés factices

NOMBRE DE PARTICIPANTS

12 maximum

MOYENS D'ENCADREMENT

Formateur certifié par la DGAC

LIEU DE FORMATION

En salle de formation

DISPOSITIF D'EVALUATION DES RESULTATS :

- >> Tests de progression et exercices du cours de référence DGAC + test simulateur d'imagerie
- >> Délivrance d'une attestation individuelle de formation
- >> Examen de certification DGAC

2/2



>> Formation en sûreté du transport Aérien

>> Formation **Typologie 9**-11.2.3.5

PUBLIC CONCERNE

AGENT DE SURETE CONTROLE D'ACCES, SURVEILLANCE ET DE PATROUILLE

11.2.3.5 : CONTRÔLES D'ACCÈS À UN AÉROPORT ET OPÉRATIONS DE SURVEILLANCE ET DE PATROUILLE.



PRE-REQUIS

Savoir lire et écrire + autorisation préalable

OBJECTIF DU COURS

Être capable au sens du chapitre 11 de l'annexe du règlement Européen UE185/2010 et l'arrêté du 21/09/2012 relatif à la formation pour la sûreté de l'aviation civile d'acquérir les compétences détaillées dans le contenu de la formation.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES | CONTENU DE LA FORMATION

Théorie et pratique hors équipement

- >> connaissance des actes d'intervention illégale déjà perpétrés dans l'aviation civile, des attentats terroristes et des menaces actuelles
- >> connaissance du cadre juridique pour la sûreté de l'aviation civile
- >> connaissance des objectifs et de l'organisation de la sûreté de l'aviation civile, notamment des obligations et des responsabilités des personnes qui effectuent des contrôles de sûreté
- >> connaissance des procédures de contrôle d'accès
- >> connaissance des systèmes de titres de circulation aéroportuaires (utilisés à l'aéroport)
- >> connaissance des procédures de contrôle des personnes et des circonstances dans lesquelles les personnes doivent être signalées ou invitées à justifier de leur identité
- >> connaissance des procédures de notification
- >> aptitude à identifier les articles prohibés
- >> aptitude à réagir de manière appropriée face à des incidents liés à la sûreté
- >> connaissance de la façon dont le comportement humain et les réactions peuvent affecter les performances en matière de sûreté
- >> capacité à communiquer avec clarté et assurance
- >> aptitude à identifier les articles prohibés
- >> aptitude à réagir de manière appropriée en cas de détection d'articles prohibés
- >> capacités relationnelles, en particulier pour faire face aux différences culturelles et aux passagers susceptibles de causer des troubles
- >> connaissance des autorisations, y compris des titres de circulation et des laissez-passer de véhicules donnant accès aux zones côté piste et capacité à identifier ces autorisations
- >> connaissance des prescriptions légales en matière de contrôle d'accès, notamment des exemptions et des procédures spéciales de sûreté
- >> connaissance des procédures d'intervention d'urgence
- >> connaissance des procédures de patrouille et de contrôle des personnes et des circonstances dans lesquelles les personnes doivent être signalées ou invitées à justifier de leur identité
- >> connaissance des systèmes de contrôle d'accès utilisés à l'aéroport

DURÉE | Théorie et pratique Hors équipement | Théorie équipement | Imagerie et pratique équipement |
14 h 45 --- --- ---

METHODES PEDAGOGIQUES

Cours magistral - Théorique -
Pratique - Mise en situation

MOYENS PEDAGOGIQUES

Ordinateur - vidéo projecteur - support stagiaire - simulateur d'imagerie - manipulation d'armes neutralisées, montées et démontées, simulants d'explosifs et d'engins explosifs improvisés factices

NOMBRE DE PARTICIPANTS

12 maximum

MOYENS D'ENCADREMENT

Formateur certifié par la DGAC

LIEU DE FORMATION

En salle de formation

DISPOSITIF D'EVALUATION DES RESULTATS :

- >> Tests de progression et exercices du cours de référence DGAC
- >> Délivrance d'une attestation individuelle de formation
- >> Examen de certification DGAC



>> Formation en sûreté du transport Aérien

>> Formation **Typologie 10**-11.2.3.1-11.2.3.2 -11.2.3.3 -11.2.3.4-11.2.3.5

PUBLIC CONCERNE

AGENT DE SURETE TOUS PROFILS

11.2.3.1 : INSPECTION/FILTRAGE DES PERSONNES, DES BAGAGES DE CABINE, DES ARTICLES TRANSPORTÉS ET DES BAGAGES DE SOUTE
11.2.3.2 : INSPECTION/FILTRAGE DU FRET ET DU COURRIER
11.2.3.3 : INSPECTION/FILTRAGE DU COURRIER ET DU MATÉRIEL DES TRANSPORTEURS AÉRIENS, DES APPROVISIONNEMENTS DE BORD ET DES FOURNITURES D'AÉROPORT
11.2.3.4 : INSPECTIONS DES VÉHICULES
11.2.3.5 : CONTRÔLES D'ACCÈS À UN AÉROPORT ET OPÉRATIONS DE SURVEILLANCE ET DE PATROUILLE.

PRÉ-REQUIS

Savoir lire et écrire + autorisation préalable

OBJECTIF DU COURS

Être capable au sens du chapitre 11 de l'annexe du règlement Européen UE185/2010 et l'arrêté du 21/09/2012 relatif à la formation pour la sûreté de l'aviation civile d'acquies les compétences détaillées dans le contenu de la formation.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES | CONTENU DE LA FORMATION

Théorie et pratique hors équipement

- >> connaissance des actes d'intervention illégale déjà perpétrés dans l'aviation civile, des attentats terroristes et des menaces actuelles
- >> connaissance du cadre juridique pour la sûreté de l'aviation civile
- >> connaissance des objectifs et de l'organisation de la sûreté de l'aviation civile, notamment des obligations et des responsabilités des personnes qui effectuent des contrôles de sûreté
- >> connaissance des procédures de contrôle d'accès
- >> connaissance des systèmes de titres de circulation aéroportuaires (utilisés à l'aéroport)
- >> connaissance des procédures de contrôle des personnes et des circonstances dans lesquelles les personnes doivent être signalées ou invitées à justifier de leur identité
- >> connaissance des procédures de notification
- >> aptitude à identifier les articles prohibés
- >> aptitude à réagir de manière appropriée face à des incidents liés à la sûreté
- >> connaissance de la façon dont le comportement humain et les réactions peuvent affecter les performances en matière de sûreté
- >> capacité à communiquer avec clarté et assurance
- >> aptitude à identifier les articles prohibés
- >> aptitude à réagir de manière appropriée en cas de détection d'articles prohibés
- >> capacité à effectuer des fouilles manuelles selon une norme suffisante pour raisonnablement garantir la détection des articles prohibés dissimulés
- >> capacités relationnelles, en particulier pour faire face aux différences culturelles et aux passagers susceptibles de causer des troubles
- >> compréhension de la configuration du point d'inspection/de filtrage et du processus d'inspection/de filtrage
- >> connaissance des autorisations, y compris des titres de circulation et des laissez-passer de véhicules donnant accès aux zones côté piste et capacité à identifier ces autorisations
- >> connaissance des capacités et des limites des équipements de sûreté ou des méthodes d'inspection/de filtrage utilisés
- >> connaissance des exigences applicables au transport
- >> connaissance des exigences de protection pour le fret et le courrier, bagages de soute
- >> connaissance des méthodes d'inspection/de filtrage appropriées pour différents types de fret et de courrier
- >> connaissance des moyens de dissimulation d'articles prohibés
- >> connaissance des objectifs et de l'organisation de la sûreté de l'aviation, notamment des obligations et des responsabilités des personnes qui effectuent des contrôles de sûreté dans la chaîne d'approvisionnement
- >> connaissance des prescriptions légales applicables
- >> connaissance des prescriptions légales en matière de contrôle d'accès, notamment des exemptions et des procédures spéciales de sûreté
- >> connaissance des procédures d'intervention d'urgence
- >> connaissance des procédures de patrouille et de contrôle des personnes et des circonstances dans lesquelles les personnes doivent être signalées ou invitées à justifier de leur identité
- >> connaissance des systèmes de contrôle d'accès utilisés à l'aéroport
- >> connaissance des techniques d'inspection des véhicules
- >> connaissance des techniques de fouille manuelle



>> Formation en sûreté du transport Aérien

>> Formation **Typologie 10** -11.2.3.1-11.2.3.2 -11.2.3.3 -11.2.3.4-11.2.3.5

PUBLIC CONCERNE

AGENT DE SURETE TOUS PROFILS

- 11.2.3.1 : INSPECTION/FILTRAGE DES PERSONNES, DES BAGAGES DE CABINE, DES ARTICLES TRANSPORTÉS ET DES BAGAGES DE SOUTE
- 11.2.3.2 : INSPECTION/FILTRAGE DU FRET ET DU COURRIER
- 11.2.3.3 : INSPECTION/FILTRAGE DU COURRIER ET DU MATÉRIEL DES TRANSPORTEURS AÉRIENS, DES APPROVISIONNEMENTS DE BORD ET DES FOURNITURES D'AÉROPORT
- 11.2.3.4 : INSPECTIONS DES VÉHICULES
- 11.2.3.5 : CONTRÔLES D'ACCÈS À UN AÉROPORT ET OPÉRATIONS DE SURVEILLANCE ET DE PATROUILLE.



OBJECTIFS PEDAGOGIQUES | CONTENU DE LA FORMATION suite

Théorie équipement

>> Connaître les spécifications et principes de fonctionnement et de détection des équipements suivants : RX, EDS simple vue / multi vues /EDS vue en coupe / 3D / détecteurs de trace d'explosifs /détecteurs de métaux

Imagerie et pratique équipement

- >> Entraînement à la reconnaissance des articles prohibés
- >> Utilisation individuelle du simulateur d'imagerie radioscopique
- >> Interprétation des résultats obtenus via l'interface de révision
- >> Utilisation des différentes fonctions du traitement de l'image
- >> Visualisation des différentes catégories d'article prohibé et non prohibé

DURÉE	I Théorie et pratique Hors équipement	I Théorie équipement	I Imagerie et pratique équipement I
136 h 00	74 heures	12 heures	50 heures

METHODES PEDAGOGIQUES

Cours magistral - Théorique -
Pratique - Mise en situation

MOYENS PEDAGOGIQUES

Ordinateur - vidéo projecteur - support stagiaire - simulateur d'imagerie - manipulation d'armes neutralisées, montées et démontées, simulants d'explosifs et d'engins explosifs improvisés factices

NOMBRE DE PARTICIPANTS

12 maximum

MOYENS D'ENCADREMENT

Formateur certifié par la DGAC

LIEU DE FORMATION

En salle de formation

DISPOSITIF D'EVALUATION DES RESULTATS :

- >> Tests de progression et exercices du cours de référence DGAC + test simulateur d'imagerie
- >> Délivrance d'une attestation individuelle de formation
- >> Examen de certification DGAC

2/2



>> Formation en sûreté du transport Aérien

>> Formation **11.2.4** : Superviseur agent de sûreté

PUBLIC CONCERNE

Personnes qui supervisent directement les personnes qui effectuent les contrôles de sûreté énumérées aux points 11.2.3.1 à 11.2.3.5 du règlement UE 185/2010.



PRE-REQUIS

Avoir suivi la formation avec succès la formation 11.2.2 et aucune condamnation à une peine criminelle ou correctionnelle inscrite au bulletin N°3 du casier judiciaire.

OBJECTIF DU COURS

Être capable au sens du chapitre 11 de l'annexe du règlement Européen UE185/2010 d'acquérir les compétences détaillées dans le contenu de la formation

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES | CONTENU DE LA FORMATION

- >> Connaissance des dispositions légales applicables au secteur d'activité concerné
- >> Connaissance des moyens de se conformer aux prescriptions légales
- >> Connaissance des tâches de supervision
- >> Connaissance du contrôle (interne) de la qualité
- >> Aptitude à réagir de manière appropriée face à des incidents liés à la sûreté
- >> Connaissance des procédures d'intervention d'urgence
- >> Capacité à parrainer, former sur le tas, motiver
- >> Connaissance de la gestion des conflits
- >> Si les tâches assignées à la personne l'exigent, connaissance des capacités et des limites des équipements de sûreté ou des méthodes d'inspection filtrage utilisées

DURÉE
21 heures

METHODES PEDAGOGIQUES

Cours magistral - Théorique -

MOYENS PEDAGOGIQUES

Ordinateur - vidéo projecteur - support stagiaire

NOMBRE DE PARTICIPANTS

12 maximum

MOYENS D'ENCADREMENT

Formateur certifié par la DGAC

LIEU DE FORMATION

En salle de formation

DISPOSITIF D'EVALUATION DES RESULTATS :

- >> Test sous forme de QCM (20 questions)
- >> Délivrance d'une attestation individuelle de formation
- >> Note minimale exigée = 12/20
- >> Validité DGAC = 5 ANS

version 02/2013

www.astreo-consulting.com



>> Formation en sûreté du transport Aérien

>> Formation **11.2.5** : responsable sûreté

PUBLIC CONCERNE

Personnes assumant une responsabilité générale au niveau national ou local en relation avec le respect de toutes les dispositions légales applicables dans le cadre d'un programme de sûreté et de sa mise en oeuvre (règlement ue 185/2010)



PRE-REQUIS

Avoir suivi la formation avec succès la formation 11.2.2 et aucune condamnation à une peine criminelle ou correctionnelle inscrite au bulletin N°3 du casier judiciaire.

OBJECTIF DU COURS

Être capable au sens du chapitre 11 de l'annexe du règlement Européen UE185/2010 d'acquérir les compétences détaillées dans le contenu de la formation

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES | CONTENU DE LA FORMATION

- >> les différentes procédures à mettre en oeuvre par et/ou pour le compte de l'entreprise
- >> les moyens acceptables de conformité pour chaque mesure mise en oeuvre
- >> les autorités en charge de l'élaboration des règles en matière de sûreté à l'échelle internationale, européenne et nationale
- >> les textes et documents de référence en matière de sûreté élaborés par chacune de ces autorités ainsi que leur qualité normative
- >> les obligations en matière de planification de la sûreté édictées par chacun des textes et documents de référence
- >> les obligations en matière de contrôle de la qualité de la sûreté édictées par chacun des textes et documents de référence
- >> les différents types de contrôle qualité mis en oeuvre à l'échelle internationale, européenne et nationale
- >> les objectifs du contrôle qualité et de l'assurance qualité à l'échelle internationale, européenne et nationale de l'entreprise
- >> les procédures mises en oeuvre pour assurer le contrôle qualité dans l'entreprise
- >> le système d'assurance qualité mis en oeuvre dans l'entreprise
- >> les différentes sources de motivation et les moyens qui leurs sont associés
- >> Principe de fonctionnement et sa procédure d'utilisation (ou de mise en oeuvre) des équipements de sûreté
- >> les limites d'emploi et ses limites technologiques

DURÉE
7 heures

METHODES PEDAGOGIQUES

Cours magistral - Théorique -

MOYENS PEDAGOGIQUES

Ordinateur - vidéo projecteur - support stagiaire

NOMBRE DE PARTICIPANTS

12 maximum

MOYENS D'ENCADREMENT

Formateur certifié par la DGAC

LIEU DE FORMATION

En salle de formation

DISPOSITIF D'EVALUATION DES RESULTATS :

- >> Test sous forme de QCM (20 questions)
- >> Délivrance d'une attestation individuelle de formation
- >> Note minimale exigée = 12/20
- >> Validité DGAC = 5 ANS

version 02/2013

www.astreo-consulting.com



>> Formation en sûreté du transport Aérien

>> Formation sensibilisation à la Radioprotection

PUBLIC CONCERNE

AGENTS DE SÛRETÉ, PERSONNELS EN CONTACT AVEC DES ÉQUIPEMENTS UTILISANT UNE SOURCE IONISANTE



PRE-REQUIS

Savoir lire et écrire

OBJECTIF DU COURS

Être capable d'acquérir les compétences détaillées dans le contenu de la formation

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES | CONTENU DE LA FORMATION

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

- >> Connaître les objectifs et les principes de la radioprotection
- >> Connaître les principales sources de rayonnements ionisants
- >> Connaître les unités de mesure de la radioactivité
- >> Connaître la réglementation en vigueur relative à la protection contre les rayonnements
- >> Connaître les consignes de sécurité des équipements

CONTENU DE LA FORMATION :

- >> Les principes de la radioprotection
- >> Définition
- >> Les sources de rayonnements ionisants
- >> Les unités de mesure utilisées
- >> La réglementation de l'exposition des personnes
- >> La protection contre les rayonnements ionisants
- >> La réglementation en vigueur
- >> Les PCR (Personnes Compétentes en Radioprotection)
- >> L'exposition des personnes dans l'environnement professionnel
- >> Les contrôles réglementaires
- >> L'évaluation de l'exposition des personnels
- >> Les consignes de sécurité lors de l'utilisation des équipements
- >> Les mesures à prendre en cas de surexposition

DURÉE

7 heures

METHODES PEDAGOGIQUES

Cours magistral - Théorique -

MOYENS PEDAGOGIQUES

Ordinateur - vidéo projecteur - support stagiaire

NOMBRE DE PARTICIPANTS

12 maximum

MOYENS D'ENCADREMENT

Formateur expérimenté

LIEU DE FORMATION

En salle de formation

DISPOSITIF D'EVALUATION DES RESULTATS :

- >> Test sous forme de QCM
- >> Délivrance d'une attestation individuelle de formation
- >> Validité = 5 ANS



>> Formation en sûreté du transport Aérien

>> Formation imagerie RX

PUBLIC CONCERNE

Toute personne amenée à utiliser un équipement radioscopique dans le cadre de la détection d'article prohibé



PRE-REQUIS

Savoir lire et écrire - justifier de l'utilisation professionnelle d'un équipement de détection radioscopique

OBJECTIF DU COURS

Etre capable d'acquérir les compétences détaillées dans le contenu de la formation

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES | CONTENU DE LA FORMATION

- >> Connaître les spécifications de l'équipement d'imagerie radioscopique à diagnostic classique
- >> Savoir détecter avec méthode les articles prohibés dans les expéditions de fret et les envois
- >> Entraînement à la reconnaissance des articles prohibés
- >> Utilisation individuelle du simulateur d'imagerie radioscopique
- >> Interprétation des résultats obtenus via l'interface de révision
- >> Utilisation des différentes fonctions du traitement de l'image
- >> Visualisation des différentes catégories d'article prohibé et non prohibé
- >> Test individuel – 30 IMAGES

DUREE
7 heures

METHODES PEDAGOGIQUES

Cours magistral - Théorique - exercices pratiques sur simulateur

MOYENS PEDAGOGIQUES

Ordinateur - vidéo projecteur - support stagiaire - simulateur d'imagerie radioscopique

NOMBRE DE PARTICIPANTS

8 maximum

MOYENS D'ENCADREMENT

Formateur expérimenté en imagerie

LIEU DE FORMATION

En salle de formation

DISPOSITIF D'EVALUATION DES RESULTATS :

- >> Test sous forme de QCM et sur simulateur d'imagerie
- >> Délivrance d'une attestation individuelle de formation



nous contacter :

Astréo Consulting

30 rue Claude Jusseaud
69110 Sainte Foy Lès Lyon

E-mail : accueil@astroe-consulting.com

R.C.S. : 790906606 RCS Lyon

N° Siret : 79090660600013 Code A.P.E. : 7022Z

SAS au capital de 1500,00€



ASTREO
Consulting



TRAINING & DIAGNOSTIC

Hafsa
FELLAGUE



06 52 10 47 97

hafsa.fellague@astroe-consulting.com

www.astroe-consulting.com



ASTREO
Consulting



TRAINING & DIAGNOSTIC

Denis
MEZZETTA



06 15 06 79 73

denis.mezzetta@astroe-consulting.com

www.astroe-consulting.com